

Commune de TURNY

**Citoyennes,
Citoyens,**

Il y a 25 années déjà que vous m'avez désigné au nom du Conseil Municipal de la Commune de Turny, de porter haut et franc le Drapeau aux trois couleurs: Bleu, Blanc, Rouge, le Drapeau Républicain.

Je n'ai jusqu'à ce jour failli à la mission que vous m'avez confiée.

Le 27 Avril prochain, vous aurez à vous prononcer par la voie d'un référendum, si vous entendez sous le couvert d'une forme de Régionalisation, de la suppression du Sénat et du Regroupement autoritaire de plus de 30.000 Communes dont Turny. Ce Drapeau doit être remis dans l'avenir à un fonctionnaire désigné par le Gouvernement.

IL FAUT RÉFLÉCHIR!

En ce poste que vous m'avez confié, je réponds «NON», je vous demande de serrer les rangs autour de notre Drapeau, à mes côtés, et de répondre NON avec l'Association des Maires de France, l'Association des Présidents des Conseils Généraux, avec le Président de l'ÉTAT, avec Jacques DUHAMEL, HÉBERT des Compagnons de la Liberté, avec Giscard D'ESTAING et mon sincère camarade du Conseil Général de l'Yonne, Paul GUILLAUMOT, notre Sénateur.

RAOUL DUBOIS

Ancien Conseiller Général de l'Yonne
Maire de Turny.

Exemple. — Au Plébiscite sous Napoléon III, sur 400 votants, 378 pour la République, 2 pour l'Empereur. Par tradition, suivez cet exemple.

Liste pour l'Action et l'Information communale

C'est par cette simple feuille, diffusée avec les moyens dont nous disposons, que nos élus vont faire connaître à l'ensemble des habitants de la Commune, la marche des affaires, le déroulement et les décisions prises lors des réunions du Conseil Municipal.

Sur convocation du Maire le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le samedi 10 avril 1971. Tous les membres en exercice étaient présents.

- En ouverture de séance, le Conseil désigne les membres de la commission des impôts directs et leurs suppléants.

- Il maintient au même tarif le loyer de Mme Bertinet.

- Celui de Melle Brousseau est fixé à la même somme.

- L'achat d'arceaux pour le rangement à l'abri des bicyclettes des écoliers a été décidé.

- Terres communales. Depuis le 1er octobre 1968 (date de renouvellement du bail) les fermages des terres communales n'ont plus été perçus. Après accord sur la répartition des parcelles, nous avons posé une question : réponse a été faite que les baux repartiraient sur la base des baux précédents.

- Fête de Turny. La commission des Fêtes a choisi l'orchestre. Celui-ci prend la fête à son compte. Il reste à la charge de la Commune la location de la rotonde.

- Nous présentons un projet de décret municipal sur le respect des routes et chemins vicinaux. Ce projet est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Après ratification par le Maire il sera affiché dans tous les hameaux.

Les questions étant épuisées cette première séance est levée.

Renseignements pris auprès de quelques intéressés, nous nous apercevons que les fermages de certaines parcelles de terres communales, datant de 11 ans, ne sont plus en rapport avec les tarifs actuels et demandent une révision avant la signature du bail. En conséquence, nous sommes allés demander au Maire (le 13 avril) la réunion du Conseil et la convocation de tous les preneurs afin de fixer de nouveaux taux de fermage. Demande acceptée, nouvelle réunion fixée au samedi 17 avril.

Tous les membres du Conseil et les preneurs se sont réunis le 17 avril 1971.

Après accord général, le fermage est fixé à 3 quintaux à l'hectare pour toutes terres arables, les fermages supérieurs restant inchangés. La question des associations foncières est ensuite posée et elles sont fixées au même tarif. L'une d'elle, enclavée, situation ille dite "Le Vivier" (actuellement brussailles) est attribuée à M. Liré de Venlay sur sa demande. Quelques cas particuliers restent à résoudre après visite sur le terrain d'une commission désignée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Sur convocation du Maire le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 12 juin 1971 à 21 h. Tous les membres étaient présents à l'exception de Mme Chevillard, excusée. Secrétaire de séance : Santandreu Pierre.

- En ouverture de séance M. Santandreu demande que le compte-rendu des séances du Conseil Municipal soit diffusé sur "L'Yonne Républicaine". Aucune objection n'est faite. M. Pescheux demande si cette insertion est gratuite ; le Maire répond par l'affirmative.

- Le Maire donne lecture du projet de procès-verbal de la séance du 10 avril 1971 : approuvé à l'unanimité.

- Le Conseil approuve la modification des statuts du Syndicat des eaux de la région de Saint-Florentin : les travaux d'assainissement seront supportés par les communes équipées.

- Affouages. En raison de l'augmentation du salaire des bûcherons (payés 9,60 F le stère), des charges sociales et d'assurances, le prix de revient du stère de bois se trouve supérieur au prix de vente actuel. Le Conseil décide donc, afin de limiter le déficit à la prochaine distribution des affouages, d'attribuer à 70 F la portion de 6 stères.

- 14 juillet. M^{me} Congeron fait une proposition qui n'est pas retenue par le Conseil ; la fête nationale se déroulera donc comme les années précédentes.

- Terres communales. Après recherches effectuées par nos soins, nous constatons que plusieurs parcelles de terres d'association foncière de la Commune de Turny (masses communes) sont cultivées sans fermage, pratiquement depuis le rattachement. Le Conseil approuve la location de ces terres.

- Dans le n° 1 de l'Echo de Turny, nous indiquions qu'une commission devait se rendre sur le terrain pour ces particuliers.

Il s'agit d'une part, d'un terrain communal loué à M. Louis Testa le Conseil, par délibération en date du 9 décembre 1960, en avait décidé la vente en trois parcelles de terrain à construire. La commission regrette alors qu'elle ait été convoquée et qu'elle se soit déplacée pour une affaire classée antérieurement.

D'autre part, le Maire certifie à M. Chapot, présent à la réunion que la petite parcelle citée à gauche du plan venant à sa propriété lui est acquise.

- Le Maire donne communication d'une demande de M. Aubevin pour l'acquisition d'une partie de terrain communal afin de mieux délimiter son entre-deux particuliers. Le Conseil donne son accord de principe. L'accord définitif sera donné après présentation d'un plan du terrain demandé.

- Le Maire demande l'autorisation de réserver le local communal attenant à la poste à Mme Filley, ceci durant la période des vacances, comme les années précédentes. Accord de tous les conseillers.

- Nous appuyons la demande de M. Buisson : terminer le goudronnage de la vicinale du Saudurand à Chailley. Nous demandons en même temps le goudronnage de la route dite de "l'Allée" ou tout au moins le tronçon se trouvant dans le pays, ainsi que le tronçon desservant le lotissement du Bas-Turny et rejoignant la route de la "Guide".

- Nous demandons : l'achat d'une ruelle désaffectée à Linant, l'autorisation de pose de buses pour M. Delagneau au Bas-Turny, la pose de grilles sur les regards à Linant.

- Précisions demandées sur l'enquête de Commodo et Incommodo : détails sur l'échange des parcelles, une erreur de date a été commise par "L'Yonne Républicaine" (17 au lieu de 27 mai).

- 8 mai. Ayant constaté dans "L'Yonne Républicaine" du 17 mai que la présence des membres du Conseil Municipal n'était pas mentionnée, nous nous sommes plaints du manque d'information sur l'heure de la cérémonie (des habitants de la commune nous en avaient d'ailleurs fait la remarque) et avons regretté de ne pas avoir été convoqué. Ce à quoi le Maire a répondu que l'annonce avait été faite par haut-parleur.

Les questions étant épuisées la séance est levée à 0 h. 45

La commission des bois est convoquée par le Maire le 28 avril à 20 h pour discuter de l'engagement d'un bûcheron supplémentaire. Dès 19 h 45 le Maire avait pris contact avec celui-ci. Quant à la commission elle attend jusqu'à 21 h l'arrivée du Maire ; mais renseignements pris, alors, par M. Lavigne, elle apprend qu'il n'y a pas de réunion. Elle quitte donc la Mairie sans voir le Maire, ni recevoir d'excuses pour le dérangement inutile.

CHEREST Claude, PESCHEUX Yves, FOURREY Albert,

Conseillers Municipaux.

Sur convocation du Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 30 Juin 1971. Tous les membres en exercice sont présents. Secrétaire de séance : Santandreu Pierre.

- Après signature du registre des délibérations, lues à haute voix par Mme Corgeron, le Conseil passe à l'ordre du jour.

- M. Santandreu demande la parole pour déclarer : "Je ne connais pas le rédacteur de "l'écho de Turny", mais je constate que le compte-rendu ne correspond pas avec celui paru sur "l'Yonne Républicaine", entre-autre la différence d'heure de fin de séance : 3/4 d'heure consacrés à des balivernes, comme les précisions données sur l'enquête de Commodo et Incommodo, qui n'intéresse personne dans la Commune". M.r Pescheux répond : "Il me semble que l'Écho de Turny" est signé et si une enquête de Commodo et Incommodo est qualifiée de baliverne ...

- Le Maire conteste certains passages du n° 2 de l'Écho de Turny, notamment les lignes consacrées à la réunion de la Commission des bois, prétextant une réunion parallèle, et étant représenté par M. Lavigne adjoint ; M. Chérest répond que M. Lavigne ne s'est pas fait connaître en tant qu'adjoint et qu'en outre celui-ci est allé voir le Maire, présent chez lui. Sur la proposition de M. Santandreu le Maire demande l'autorisation d'insérer un rectificatif dans l'Yonne Républicaine. Accordé par tous les membres du Conseil.

- Quant à nous, nous maintenons le texte intégral de notre n° 2.

- Le maire demande l'application, par vote à main levée, de l'article 75 Bis, (1) - dont il donne lecture. Ont voté pour : M. Lavigne, Testa, Santandreu, Trinouillard, Buisson, Mme Chevilleau. Ont voté contre : néant. Se sont abstenus : Mme Corgeron, M. Fourray Chérest, Pescheux.

- Une subvention de 100 F. est décidée pour le Mémorial du Général de Gaulle.

- Le Conseil accorde à M. Aubouin, (tous frais à sa charge), la partie de terrain communal, représentée sur un plan.

- Le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Perronne, Présidente locale des Aides Familiales, remerciant le Maire et le Conseil Municipal d'avoir mis à la disposition de Melle Brousseau le local communal aménagé de Linant.

- Le Maire donne communication des documents concernant l'échange de carrières, objet de la demande de renseignements sur l'enquête de Commodo et Incommodo de la séance du 12 Juin 1971.

001/

- Le Maire présente une estimation du coût des travaux de goudronnage demandés :

- route du Saudurand, goudronnage et dérivement des bas côtés : 5.700
- route de l'Allée, traversée du Bas Turny 1.500
- lotissement, fossés, réparation, goudronnage..... 4.150

- La commission des finances demande si la Commune peut supporter cette dépense. A la réponse affirmative du Maire, la Commission des travaux demande que ces améliorations soient effectuées le plus rapidement possible, malgré les travaux de moisson. Le Conseil donne son accord.

- M. Trimoulinard demande une subvention pour les polios et les mutilés du travail : le Conseil accorde 50 F. à chaque catégorie.

- M. Testa demande que le chemin conduisant chez M. Chipot soit réparé : un camion de grève y sera répandu.

- une communication des PTT proposant l'installation de boîtes aux lettres collectives a été refusée à l'unanimité.

- Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Soulier, en sa possession depuis fin mars, concernant la réparation d'un chemin desservant principalement des parcelles de jardinage à Linant.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.

- 14 Juillet. : Malgré l'absence excusée du Maire, la Fête nationale présidée par M. Laigne, s'est déroulée dans une excellente ambiance jusqu'à une heure tardive.

(E) - Manquant de place, nous donnerons dans le prochain numéro, un résumé de l'article 75 Bis. Nos lecteurs qui seraient intéressés peuvent d'ores et déjà en prendre connaissance chez l'un des signataires de cet "Echo".

Claude Cherest, Yves Pescheux, Albert Fourrey.

Conseillers Municipaux.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000

Sur convocation du Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, le 16 Octobre 1971 à 20 h. 30. Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Mme Chevillard excusée.

Yves Pescheux désigné comme secrétaire de séance par le Maire, se déclare d'accord, en faisant toutefois remarquer qu'il n'en communiquera pas le compte-rendu à "L'Yonne Républicaine", celui de la dernière séance n'ayant pas été diffusé. Le Maire demande l'approbation du Conseil pour sa proposition, qui lui est accordée par 7 mains levées. Secrétaire de séance : Yves Pescheux.

Le Conseil passe à l'ordre du jour.

- Dans le cadre du 4ème plan de modernisation des routes communales, le Maire informe le Conseil qu'il a obtenu une importante subvention pour le goudronnage de nos routes vicinales.

- Le Conseil sur la proposition du Maire, décide de donner à Boulay la disposition du 1/9ème des affouages qui lui reviennent. Pour la commune, chaque conseiller collectera le nombre de portions demandées par chaque foyer. Cette nouvelle méthode, simplifiera la distribution des bons d'affouages.

- En compensation de la reprise de la parcelle de terrain communal anciennement louée à Mr. Louis Testa, (voir Echo de Turny n°2) le Conseil décide de lui faire offre des trois années de fermage non payées.

- Le Conseil refuse l'accord de diverses subventions.

- Recule la date de la Fête de Turny 1972, d'une semaine, la date normale coïncident avec les Fêtes de la Pentecôte.

- Approuve la qualité d'Anciens Combattants aux anciens d'AFN.

- Décide de titulariser Pierre COLLOT comme Cantonnier Communal.

- Mr. Santandreu demande que certains chemins soient élagués et mieux respectés, et que, le cas échéant des sanctions soient prises. Le Conseil approuve à l'unanimité. Pour notre part, nous indiquons qu'il n'y a qu'à appliquer le décret municipal adopté par le Conseil dans sa réunion du 10 Avril 1971. (Echo de Turny N° 1).

- Mr. Yves Pescheux demande la pose d'un panneau "Stop" à l'Hôpital, rue de Cornat, (intersection D.220). Accordé.

.../

L'ordre du jour étant épuisé, et le Maire ayant demandé aux conseillers s'ils avaient encore des questions à poser, (réponse négative), la séance est levée à 11 h, 30.

Comme indiqué dans notre N° 3, nous présentons à nos lecteurs un résumé de l'article 75 bis ci-joint.

- INFORMATIVES -

Le 27 Octobre, une feuille écrite par Mr. le Maire, datée du 19 Octobre, (trois jours après la précédente réunion du Conseil), est présentée aux conseillers, à leur domicile, pour signature.

Une telle procédure est inadmissible. Il existe une Mairie, et des réunions du Conseil Municipal publiques, afin de traiter OFFICIELLEMENT des affaires de la Commune. Les signataires de cet "Echa" n'ont pas ratifié cette feuille.

Captage des sources de Courchamp.

Dans l'Yonne Républicaine du 2 Novembre, le Maire invite la population à prendre connaissance du fait accompli.

Claude Chérest, Yves Pacheux, Albert Fourrey

Conseillers Municipaux.

- RESUME DE L'ARTICLE 75 BIS -

En substance l'Article 75 bis permet à un maire de recevoir délégation de pouvoir du Conseil Municipal, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat pour :

- L'affectation des propriétés communales.
- Fixer le tarif des droits au profit de la Commune, s'ils n'ont pas un caractère fiscal, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal.
- Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal.
- Préparer et faire exécuter, régler les marches de travaux s'ils sont prévus au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée de douze ans au plus.
- Passer les contrats d'assurance.
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions au cimetière.
- Accepter les dons et legs.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30.000 Frs.
- Fixer les rémunérations et de régler avocats, notaires huissiers ect.
- Fixer le montant des offres à notifier aux expropriés, dans la limite des estimations au service des domaines.
- Décider la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un plan d'urbanisme.
- Ces décisions sont soumises aux mêmes règles fixées par la loi que celles du Conseil Municipal.
- Elles doivent être signées personnellement par le Maire et seront prises par le Conseil Municipal en cas d'empêchement du Maire.
- Enfin il est intéressant de souligner que "Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal" et que "Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation".

- RESUME DE L'ARTICLE 75 BIS -

En substance l'Article 75 bis permet à un maire de recevoir délégation de pouvoir du Conseil Municipal, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat pour :

- L'affectation des propriétés communales.
- Fixer le tarif des droits au profit de la Commune, s'ils n'ont pas un caractère fiscal, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal.
- Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal.
- Préparer et faire exécuter, régler les marches de travaux s'ils sont prévus au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée de douze ans au plus.
- Passer les contrats d'assurance.
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions au cimetière.
- Accepter les dons et legs.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30.000 Frs.
- Fixer les rémunérations et de régler avocats, notaires huissiers ect.
- Fixer le montant des offres à notifier aux expropriés, dans la limite des estimations au service des domaines.
- Décider la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un plan d'urbanisme.
- Ces décisions sont soumises aux mêmes règles fixées par la loi que celles du Conseil Municipal.
- Elles doivent être signées personnellement par le Maire et seront prises par le Conseil Municipal en cas d'empêchement du Maire.
- Enfin il est intéressant de souligner que "Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal" et que "Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation".

C'est sur convocation de notre Maire que le Conseil Municipal s'est réuni le 8 décembre dernier au soir. Tous les membres du Conseil étant présents la séance est ouverte à 20 h 45.

Monsieur COLLOT correspondant de "l'Yonne Républicaine" assistait à cette réunion publique. C'était sur l'initiative de Monsieur le Maire qui l'avait convocé afin qu'il assure la rédaction et l'insertion de cette séance dans notre journal régional et qui demanda au Conseil d'approuver cette initiative.

Comment n'y aurions nous pas applaudi des deux mains alors que nous l'avions demandé dès la première réunion du Conseil suivant les élections municipales.

Voici qui nous rassure sur notre efficacité.

Nos lecteurs qui auront trouvé dans "l'Yonne Républicaine" du 14 décembre le compte-rendu très détaillé de cette séance, nous permettront d'insister sur quelques points après avoir rappeler l'essentiel des décisions prises ce jour là :

- approbation du budget supplémentaire 1971 :

- excédent ordinaire	46 551,45 F
- excédent extraordinaire	162 126,25 F

- adjonction au budget d'aide sociale, d'une somme supplémentaire pour compléter le financement du "Collis des Vieux" auquel ne subvient plus intégralement depuis quelques années le Comité des Fêtes.

- adoption du principe d'un dépôt de livres par la Bibliothèque Centrale de prêts de l'Yonne. Il sera nécessaire toutefois que quelqu'un accepte d'être le responsable local de cette initiative qui devrait être d'autant plus intéressante pour les passionnés de lecture que le prêt est gratuit.

- acceptation du contrat d'entretien concernant l'horloge du clocher pour une somme annuelle de 352,80 F. A noter que 8 000 F sont inscrits au budget supplémentaire pour l'achat et l'installation de cette nouvelle horloge.

- décision de surseoir à une demande de subvention à la Mutuelle de Trésor.

- décision de reboiser en résineux une parcelle de bois d'environ 75 ares située au FAYJ.

Nous nous attarderons un peu plus sur la proposition de Madame CORGERON de reboiser également un terrain anciennement planté en peupliers au lieu-dit "les Gueules de Loup".

Monsieur le Maire a répondu qu'une étude avait été demandée par le Comité des Fêtes en vue de son aménagement en terrain de camping et de la création "non pas d'une piscine mais d'un bassin". Ce qui a motivé la visite sur les lieux d'une délégation du Génie Rural.

"N'ont-ils pas trouvé l'eau trop fraîche" rétorque Madame CORGERON ?

"Les membres du Génie Rural se sont montrés d'accord sur le projet" affirme le Maire.

"C'est qu'ils n'ont pas pris de bain de pied" lui répond, non sans esprit, Madame CORGERON.

"Quoiqu'il en soit avant de faire un projet de reboisement la correction veut que l'on classe le dossier du projet envisagé et que l'on en informe le Génie Rural" conclut le Maire.

C'est aussi ce soir là que le Maire a sollicité des conseillers leur avis sur le regroupement des communes. Ceux-ci ayant demandé comme il était naturel, des informations et des précisions sur les solutions envisagées. Le Maire n'hésite pas à leur répondre que rien n'est encore prévu, qu'il ne pouvait leur donner aucune précision et que de toute façon il était tenu au secret ! "Nous avons une réunion pour désigner les membres de la Commission pour le regroupement des Communes le 11 décembre 1971" est la seule précision qui nous est fournie.

Mais pour notre part, nous nous demandons comment nous aurions pu donner un avis sur un problème dont nous ne connaissons pas les données !

Signalons enfin qu'Yves PESCHEUX de la part de Monsieur CHIPOT s'informe sur la raison pour laquelle celui-ci n'est toujours pas en possession des titres de propriété de la parcelle 41 (Les Maraults) puisque en mai 1970 le Maire lui avait assuré promesse de vente. Confirmation donnée par délibération du Conseil Municipal du 12 juin 1971. "Ce retard est imputable au géomètre" répond le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

L'ECHO DE TURNY

présente ses meilleurs vœux à tous ses lecteurs pour 1972. Que cette nouvelle année leur soit heureuse, qu'elle le soit aussi pour notre commune dont la prospérité et la paix nous sont si chères.

Claude CHEREST, Yves PESCHEUX, Albert FOURREY
Conseillers Municipaux.

EDITORIAL

Notre journal deviendrait-il, à l'échelle de notre commune, un best-seller ?

Sans aucun doute, à en juger par les débats de notre Conseil municipal au cours desquels il en est souvent question. Nous nous en félicitons, car notre souci depuis les dernières élections municipales a été constamment d'informer librement et totalement les habitants de Turny de leur vie communale.

Du reste la présence de L. Collet de l'Yonne Républicaine aux réunions du Conseil prouve assez que notre exemple est suivi ! L'Echo de Turny dont voici aujourd'hui - déjà - le sixième numéro ne faillira pas à sa tâche. Ses rédacteurs vous remercient de votre attention et de votre soutien. Ils savent qu'ils ne peuvent en être dignes qu'en vous assurant de leur vigilance.

L'Echo de Turny

C'est donc le 11 mars dernier que notre Conseil s'est réuni sur convocation du maire, avec pour ordre du jour le budget primitif 1972 et diverses questions.

L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE DANS L'EGLISE

Ce sujet ayant été introduit par M. Testa, le Maire précise que la décision en avait été prise en même temps que celle de l'installation de l'horloge électrique. C'est pourquoi Yves Pescheux n'a pu que s'étonner que l'affaire revienne à l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le maire donne lecture du compte-rendu dans l'Yonne Républicaine en déclarant qu'il est le seul valable. Yves Pescheux réplique aussitôt qu'il n'a aucun caractère officiel.

LE PROJET DE CAPTAGE DES EAUX DE COURCHAMPS

Comment, s'indigne notre maire, un "tract" a-t-il pu circuler affirmant que le projet était prévu pour 600 m³/24 h. ? Ceux qui agissent ainsi en formulant des objections sur le débit de pompage prévu, soulignant les conséquences en découlant pour les riverains, se plaignent du manque d'information de la population, n'agissent que pour leur compte personnel et pour des intérêts privés ! Yves Pescheux réplique que l'intérêt général est la somme des intérêts particuliers de chacun.

Et puis, ajoute-t-il, s'il n'avait été prévu qu'un captage de 200 M3/24 h. pourquoi avoir conçu et installé une conduite de refoulement correspondant au passage de 600 M3/24 h. ? Oublie-t'on aussi le texte de l'enquête présenté à la mairie du 21 au 23 septembre 1971 !

Le maire plutôt que de répondre à cette question a préféré mettre au voix une motion dénonçant ce "tract" qui est en fait une lettre d'information remise aux signataires de la pétition qui fut déposée à la Préfecture.

Résultat du vote : ont voté pour : MM. Lavigne, Santandreu, Testa, Trimoulinard, Buisson ; contre : Mme Corgeron, MM. Chérest, Fourrcy, Pescheux.

Ce vote appelle au moins une remarque : certains conseillers signataires de la pétition (sans faire de remarques) ont voté la motion, se contredisant eux-mêmes.

REGROUPEMENT DES COMMUNES

Le maire, décidément un de nos lecteurs attentifs, conteste le mot "secret" derrière lequel il s'était retranché lors de la réunion du dernier Conseil au sujet du regroupement des communes "Je ne l'ai jamais prononcé, dit-il". Devant la contradiction formelle des trois signataires de l'Echo, il assure que quoiqu'il en soit le mot a été mal interprété. "Comment cela serait-il possible" rétorque Yves Pescheux ainsi mis en cause ? "Je maintiens fermement l'interprétation qu'on a donnée l'Echo de Turny !".

PROJET DE BASSIN

Suite donnée à la question formulée par Mme Corgeron (voir n° 5) le maire donne connaissance du projet établi par le Génie Rural mais le conseil n'est pas appelé à prendre de décision.

La commission des chemins

Rappelons que MM. Buisson, Chérest, Fourrcy, Testa la composent sous la présidence du maire ou de son adjoint.

Le maire a donc demandé au conseil d'approuver les décisions qu'elle a prise lors de sa réunion du 9 mars, convoquée par lui, réunion à laquelle ont participé ... MM. Dubois, Lavigne, Testa, Buisson, Trimoulinard, Fourrcy, Chérest. Madame Corgeron, convoquée s'était excusée.

Parmi les décisions approuvées par le Conseil municipal :

- pas de fossés au bord des routes (ils avaient été proposés)
- pose de buses à Linant sur la portion allant du Graven au ruisseau. Les nombreux passages prévus seront à la charge des riverains.
- goudronnage des routes du Saudurand à Chailley, route de Venizy, route de l'Allée.

- grève dans de nombreuses ruelles secondaires.
C'est également à cette réunion de la "Commission des chemins" que l'attribution des parcelles de l'Association foncière (masses communes) a été réalisée. Malgré toute la vigilance des conseillers responsables de l'Echo de Turny (Chérest, Fourroy, Pescheux) au sujet de la location des terres communales ou des parcelles de l'Association foncière, certaines anomalies ont été constatées.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal a aussi ce soir là, donné son avis sur la nouvelle répartition des journées scolaires, les parents d'élèves ayant déjà été consultés.

M. Adrien Grisard ayant appris par l'Echo de Turny (n° 5) le projet de reboisement de la parcelle située au Fay propose par lettre de remettre cette terre en culture, frais à sa charge, demandant quelques compensations en échange. Accordé.

M. Claude Hugo demande par lettre l'achat de 27 ares 65 de terrain en plusieurs parcelles, situées sur la côte de Champlain, versant route de la Guide. Il propose comme prix d'achat, la base de 1 000 F l'ha. Le conseil donne son accord de principe, frais à son compte.

M. Lejoine demande également par lettre l'achat de 4 ha 51 en deux parcelles, lieudit "le Poirier Jean". N'ayant pas de proposition de prix le conseil ne peut prendre de décision pour l'instant.

Le maire présente un devis de peinture de la salle de la mairie, de l'école des filles : peinture intérieure consécutive à l'installation du chauffage central, extérieur des fenêtres, volets, portes, ... Total des travaux 9 243,77 F. Accepté.

Le conseil signe le budget primitif qui ne doit pas entraîner l'augmentation des impôts locaux.

ETRANGE :

A la signature du registre des délibérations, certains conseillers - toujours les mêmes - bien sûr (voir plus haut) - s'étonnent d'y voir incorporé la vente de terrains à la ville de Saint-Florentin. Demandes d'explications... Il leur est répondu qu'il s'agit de l'emplacement où est établie la construction neuve au sommet de la côte. Beaucoup ignoraient jusqu'alors que la commune s'étendait si loin.

La séance se termine par l'examen de deux cas d'affaires sociales à 23 h 30.

Claude CHEREST, Yves PESCHEUX, Albert FOURREY

Conseillers Municipaux.

A PROPOS DU REGROUPEMENT DES COMMUNES

Vous avez certainement remarqué en lisant nos précédents numéros que les questions que nous avons posées au Maire à propos du regroupement des communes étaient toujours restées sans réponse.

Pourquoi ?

Parce que votre conseil municipal est systématiquement tenu à l'écart de ce grave problème dont la solution conditionne notre avenir à tous.

Pourtant l'heure du choix va sonner, et ce choix sera capital.

Est-il sain, est-il normal, que les conseillers municipaux que nous sommes, n'aient appris qu'en ouvrant l'Yonne Républicaine des jeudi 30 mars et vendredi 21 avril que des réunions importantes à cet égard se soient tenues - dont l'une à TURNY même - entre maires, adjoints et conseillers municipaux du canton de Briennon ? (Nous n'avons pas été convocés évidemment !)

Faut-il être des "inconditionnels" pour avoir le droit d'y être invité ?

Ce silence auquel nous nous heurtons, ce manque d'information, ce n'est pas seulement nous qui en sommes les victimes, mais à travers nous, vous tous, habitants de Turny dont nous sommes les élus et les représentants.

C'est pourquoi nous avons tenu à vous alerter, et si nous n'hésitons pas à le faire c'est que nous savons l'accueil de plus en plus favorable que vous réservez à "L'Echo de Turny" qui, lui, vous tient au courant de la vie de notre commune.

N'est-ce pas une marque de mépris des règles élémentaires d'administration communale, que votre conseil municipal n'ait jamais eu à délibérer sur des options aussi déterminantes pour l'avenir commun que celles proposées par l'Etat : fusion, association, district syndicat ou indépendance ?

QUE VA DEVENIR TURNY ?

La question était trop sérieuse pour que nous ne vous informions pas de notre inquiétude chaque jour grandissante.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Claude CHEREST, Yves PESCHEUX, Albert FOURREY,
Conseillers Municipaux.

EDITORIAL.

Au moment où toutes les énergies devraient être requises à travailler à la solution du problème du regroupement des communes qui concerne chacun de nous tous, l'Echo de Turny s'étonne que les réunions du conseil municipal puissent être troublées par un de ses membres qui n'hésite pas à pratiquer l'injure et la menace, envers certains de ses collègues. Le rôle du maire ne devrait-il pas être de rappeler à l'ordre le conseiller qui se laisse ainsi aller à de tels écarts en exigeant de lui des excuses. Le calme et la sérénité des débats y gagnerait.

E. T.

LA REUNION DU CONSEIL DU 6 MAI.

Certes l'Yonne Républicaine a publié le samedi 13 mai un compte-rendu du conseil municipal du 6 mai, mais il n'était pas de la main de son rédacteur M. Collot qui, empêché, n'a pas assisté à cette réunion.

Qui l'a rédigé ? Nous ne le savons pas, mais comme il contient de nombreuses lacunes, qu'il insiste sur certains faits mais en fait d'autres, il nous est apparu indispensable de donner sur cette séance une information complémentaire. Cela nous est d'autant plus facile qu'Yves Pescheux avait été nommé à l'unanimité secrétaire de séance. Inutile d'ajouter qu'il n'est pour rien dans le communiqué du 13 mai de l'Yonne Républicaine. Il aurait été pourtant normal qu'il en soit le rédacteur... Nos lecteurs jugeront.

Une fois encore l'Echo de Turny a été à l'honneur, et à la peine, le Maire ayant donné lecture intégrale du n° 7 dès l'ouverture de ce conseil. C'était pour reprocher aux signataires de l'Echo, d'avoir protesté parce qu'ils n'étaient pas invités à une réunion intercommunale le vendredi 21 avril dernier, alors que, seuls avaient le droit d'y assister, selon lui, maires et adjoints. Peut-être. Mais alors pourquoi des conseillers ont-ils participé à cette rencontre, alors que d'autres ont été totalement tenus à l'écart sans même avoir été informés ?

C'est ici que se place un incident de séance parfaitement inadmissible dans un conseil municipal digne de ce nom.

Comme nous demandions des explications sur une autre réunion, du 30 mars, celle-là, à laquelle nous n'avions pas été davantage invité, M. Santanèreu s'est livré à une série de menaces et d'injures publiques à l'égard des signataires de l'Echo de Turny.

Frappant un violent coup de poing sur la table et renversant sa chaise, il s'est adressé d'abord à Yves Pescheux. "Je vais te casser la gueule et je n'en ai pas pour longtemps à te passer par la fenêtre". Tandis qu'un conseiller retenait M. Santandreu qui s'élançait déjà, M. Albert Fourroy impassible répliqua : "J'ai eu les nazis pendant cinq ans sur le dos, tu ne me fais pas peur". C'est alors que M. Santandreu perdant tout contrôle et toute dignité n'a pas hésité à proférer des paroles que nous reproduisons ici intégralement de façon que nos lecteurs puissent juger de leur gravité : "Les nazis se t'en ont pas fait assez ch... pendant cinq ans, tu aurais mieux fait d'y rester et de ne jamais en revenir".

Le maire tenta de ramener le calme en menaçant de lever la séance. Mais comment ne pas s'étonner que le maire en tant que premier personnage de la commune, n'ait eu aucun mot pour retenir les incontinences verbales d'un de ses conseillers et pour exiger de lui des excuses publiques.

Le calme revenu, le maire est passé à la lecture du compte-rendu de la séance précédente. Surprise, il ne lit pas le compte-rendu officiel, celui qui est consigné dans le registre des délibérations, mais l'article paru dans l'Yonne Républicaine. C'est peut-être la première fois en France qu'on lit dans un conseil municipal un article de journal comme s'il s'agissait d'un document officiel. Il est évidemment inutile d'ajouter que nos protestations furent sans effet comme il est inutile d'insister sur les menaces concernant l'Echo de Turny.

La lecture de la lettre que M. Jean Cassemiché a adressé au maire le 10 avril devait suivre. Il s'agit de la suite de l'affaire de la captation des eaux. C'est là une longue et édifiante histoire et qui mérite sans même vouloir polysémasier quelques développements. C'est la raison pour laquelle nous lui consacrerons notre prochain numéro.

Voici maintenant l'annonce des décisions prises ce jour-là :

Sur proposition de l'administration des Eaux et Forêts, les coupes s'effectueront désormais toutes les 35 années au lieu de 25 ; le conseil donne son accord et vote le crédit s'y rapportant.

Le conseil accorde à la chambre des Métiers un crédit de 20 F demandé.

Il propose à M. Chipot, en même temps que la vente de la parcelle qui lui a été accordée, la vente du chemin qui se trouverait de ce fait intégré dans sa propriété et ne serait plus d'aucune utilité pour la commune, celle-ci devant encore en assurer l'entretien pour la somme de 5 F le m².

M. Lejosne n'ayant pas fait d'offre de prix pour les parcelles dont il demandait l'achat (voir n° 6), le conseil décide à l'unanimité de ne pas vendre ces parcelles. M. Chérest demande s'il y avait eu d'autres offres ? Plusieurs avaient été faites répond le maire.

La subvention accordée par la loi Barangé (10 F par élève) soit 10 F x 48 = 480 F sera affectée aux travaux de peinture de l'école.

Maisons fleuries. Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire à la mairie comme les années précédentes. (responsables Mme Corgeron et Mme Chevillard)

Le maire donne lecture d'une lettre de M. Majérou demandant la pose de buses sur le C D 220. La commune n'étant pas compétente, une lettre de Monsieur l'Ingénieur T.P.E. sera transmise à l'intéressé.

Regroupement des communes. La position devant être communiquée à la commission départementale avant le 19 mai, Mme Corgeron, appuyée par M. Chérest et M. Pescheux, demande au maire de solliciter M. Rativeau afin qu'il fasse au conseil (qui n'a jamais discuté de cette question) un exposé sur les différentes solutions proposées par le gouvernement. Accepté. M. Chérest et M. Pescheux demandent que les habitants de la commune soient invités à cette réunion d'information. Il n'est pas donné suite à cette proposition.

Après une visite effectuée par Monsieur l'Ingénieur des Beaux-Arts, un liste des travaux a été établie. Un devis sera présenté au conseil pour la restauration de l'église et du clocher. Il est également décidé la plantation d'arbustes au nord du perron.

La réunion se termine par une nouvelle péripétie provoquée par notre refus de signer le registre des délibérations de la réunion précédente car ne s'y trouvait pas incluse la motion condamnant le texte que la délégation auprès du Préfet avait diffusé aux signataires de la pétition et qui avait été votée par la majorité du conseil municipal. Nous avons ainsi tenu à marquer qu'un compte-rendu est un compte-rendu, qu'il doit contenir tout ce qui a été dit et fait et rien d'autre. Nous entendons ainsi, comme nous l'avons toujours fait, nous en tenir au strict respect de la loi.

La séance a été levée à 23 heures.

Claude CHEREST, Yves PESCHEUX, Albert FOURREY,

Conseillers Municipaux

P.S. Dans notre prochain numéro vous trouverez également les dernières informations concernant le regroupement des communes.

soit
de l'école

REGROUPEMENT DES COMMUNES.

Le conseil municipal s'est réuni au complet le 11 mai pour entendre, comme nous en avons exprimé le désir, un exposé de M. Rativeau, maire de Bussy-en-Othe, membre de la commission des élus.

Cet excellent exposé, fort documenté, précis dans les exemples, nous a aidé à prendre conscience que le choix devant lequel se trouve les communes est une affaire très sérieuse pour l'avenir de ses habitants.

C'est pour quoi nous n'en regrettons que d'avantage que la population de Turny en ait été, malgré notre insistance, écartée.

Quatre formules sont, en fait, proposées aux communes :

- La fusion entraîne la disparition de deux ou plusieurs communes pour en créer une nouvelle.

- L'association est en fait le moyen de préparer une fusion.

- Dans le cas du district chaque commune conserve son indépendance, mais pas toutes ses libertés. Enfin le district peut lever des impôts.

- Quant au syndicat à vocation multiples (SIVOM) les communes qui y participent conservent indépendance et liberté d'action. Le SIVOM n'est d'ailleurs pas habilité à lever des impôts.

A l'issue de cette réunion, M. Rativeau rappelle que la proposition du conseil municipal doit parvenir à la commissions des élus avant le 19 mai.

A cet effet, le maire convoque verbalement le conseil pour le 17 mai à 20 h 30.

Le 17 mai à 20 h 30 tous les membres du conseil sont présents à l'exception de Mme Chevillard excusée et de Mme Corgeron qui avant la séance a déposé une lettre cachetée sur la table du conseil afin de faire connaître son point de vue.

Le maire fait un rapide résumé des propositions et termine en annonçant que son choix personnel va à un SIVOM.

Les signataires de "L'Echo" précisent qu'ils aimeraient y voir entrer le plus grand nombre possible de communes avoisinantes.

Le Maire donne alors lecture de la délibération du conseil municipal de Chailley, réuni le 15 mai, et qui opte à l'unanimité comme le conseil de Turny pour un SIVOM.

Ensuite le maire entretient le conseil de problèmes concernant les affouages et un chemin.

Pour clôturer la séance, il invite tous les conseillers à assister à la remise de la médaille commémorative de 25 années de présence au conseil municipal décernée à Mrs Dubois, Lavigne, Fouchier. Monsieur Julien Testa propose alors à ses collègues que la médaille d'honneur qui fera suite soit offert par la municipalité.

Tous les membres présents approuvent cette proposition.

La séance est levée à 23 heures.

Glaude CHEREST, Yves PESSEAU, Albert FOURREY,

Conseillers Municipaux.

POUR EN TERMINER AVEC L'AFFAIRE DE LA CAPTATION DES EAUX.

Vous allez lire la lettre que M. Jean Cassoniche avait envoyée au maire avant la réunion du conseil municipal du 5 mai.

Ne voulant pas prolonger une interminable polémique M. Cassoniche nous a demandé d'ajouter ce paragraphe.

Il nous précise que la pétition n'a été lancée par les habitants de Turny que parce qu'un projet avait été déposé à la mairie dès le 21 septembre.

Or fait curieux l'arrêté préfectoral ne va pas aussi loin que le projet au sujet du prélèvement prévu. Comment interpréter ce recul inattendu sinon à cause de l'attitude résolue de toute la commune ? et ceci dès le début de l'enquête.

Que M. Dubois tienne à s'attribuer ce résultat, peu m'importe. Ma conviction ne changera pas pour autant. Et après tout l'essentiel est que nous ayons eu satisfaction.

Mais laissons tout cela, voulez-vous. Il y a aujourd'hui dans notre commune d'autres sujets de préoccupation, plus sérieux et plus pénibles.

E. T.

M. Jean CASSEMICHE
89 - TURNY

Turny, le 10 avril 1972

M. Raoul DUBOIS
Maire de TURNY
89 - TURNY

Monsieur le Maire,

Dans le compte-rendu de la séance du conseil municipal de notre commune qui s'est tenue le 11 mars 1972 et dont le compte-rendu a été publié par l'Yonne Républicaine du 15 mars 1972 j'ai noté que vous aviez proposé au vote du conseil une motion qui a été adoptée à la majorité.

Or cette motion comporte une série d'inexactitudes que je ne puis accepter étant mis en cause personnellement sans toutefois que mon nom soit cité. C'est la raison pour laquelle je suis contraint de vous demander ainsi qu'au conseil municipal une rectification officielle et publique.

1° Il est question dans cette motion "d'un tract" (je reviendrai plus loin sur ce terme) "mis en circulation dans la commune et signé de trois conseillers municipaux". Première contre vérité. Je suis l'un des trois co-signataires de ce document et je ne suis pas, que je sache, conseiller municipal de Turny.

2° Ce que vous nommez "tract" est, en fait, une lettre-circulaire remise à tous les signataires -et à eux seuls- d'une pétition remise à Monsieur le Préfet de l'Yonne par une délégation dont j'étais l'un des membres. Il n'est, du reste, pas sans intérêt de noter que cette pétition comportait 157 signatures représentant 96 % des foyers consultés, et que 3 conseillers municipaux qui ont voté votre motion avaient signé cette pétition !

3° Le plus grave réside cependant dans deux passages de votre motion. D'abord lorsque vous affirmez que les "signataires se sont attribués faussement le mérite d'avoir fait réduire la captation de 600 m³ à 200 m³". Rien n'est plus faux comme en témoigne le texte de notre lettre-circulaire dont voici l'extrait en cause qui ne dit rien de tel :

"..... nous avons le plaisir de vous faire savoir que les signataires de la présente ont été reçus à leur demande par Monsieur Boitot, chef du bureau des communes de la Préfecture de l'Yonne à qui ils ont remis notre pétition.

.../...

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 Juin dernier, tous les membres étaient présents à l'exception de Mr. Arisé Buisson qui s'était fait représenter, et de Mme Gisèle Corgeon. Assistaient à la séance, Mr. Collet correspondant de l'Yonne Républicaine, et un nombreux public.

Dès l'ouverture de séance, Mr. Maurice Trimoulinard, se propose spontanément comme secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité sur proposition du Maire. Aussitôt est-il chargé de la lecture du compte rendu officiel de la dernière réunion porté sur le registre des délibérations. Ce compte rendu avait été rédigé par Yves Pescheux, secrétaire de la dernière séance et, rappelons-le, au cours d'un incident violent, Mr. Pierre Sahtandrou avait injurié gravement Mr. Albert Fourrey.

Après cette lecture, le Maire prend la parole pour déclarer, et nous citons ici quelques uns de ces propos : "Je ne signerai pas un tel compte rendu ... et je demande à inscrire sur le registre des délibérations, l'interprétation que je donne du déroulement de la séance... Je constate l'impolitesse et l'incorrection de Mr. Yves Pescheux ... on n'interrompt pas un Maire, quand il lit un texte, on attend qu'il est fini !!! c'est de la préméditation ... d'ailleurs toute une partie du texte qu'il a inscrit sur le registre des délibérations n'est que du sectarisme ...".

Cette diatribe méritant réponse, voici la nôtre.

- Comment Yves Pescheux aurait-il prémédité quoi que ce soit ? Certes il s'est présenté comme secrétaire de séance, le Maire ayant demandé un volontaire, mais il fallait tout de même pour qu'il le soit, que ses collègues l'élisent.

De toute façon, pouvait-il prévoir que le Maire sauterait des paragraphes en lisant un texte, qui doit être lu intégralement. Le lui faire remarquer est-ce de l'impolitesse ou de l'incorrection ? La loi ne serait-elle pas la même pour tout le monde ? Si, en cette affaire, il y a sectarisme, nous laissons à nos lecteurs, le soin de deviner du quel côté il vient.

Affouages : Après quelques explications données par le Maire, précisant entre autre, que le travail ne serait certainement pas prêt en septembre, le Conseil décide l'engagement d'un nouveau bûcheron, contacté par Mr. Pierre Sahtandrou.

Le Maire, donne lecture d'une lettre envoyée par les habitants de Linant et demandant la pose de panneaux de limitation de vitesse, aux deux entrées principales du hameau. La vitesse autorisée sera fixée par Mr. Rougemont, ingénieur TPE. Accord du Conseil.

Afin de faciliter le travail des cantonniers, l'acquisition d'une tondeuse est décidée. La commission des chemins est chargée de se documenter et, elle fait d'ores et déjà remarquer, qu'afin d'avoir un dépannage rapide, il serait souhaitable, de ne pas choisir un revendeur trop éloigné. Mr Chérest, précise que les Ets. CICHY, ont déposé un prospectus en Mairie.

14 Juillet : Le Maire propose que la fête du 14 Juillet se déroule comme les années précédentes, et qu'elle débute à 15 Heures. Le Conseil donne son accord et charge Mr. & Mme Rolland de tous les achats nécessaires. Yves Pescheux propose que le prix de la Municipalité décerné à élèves reçus à l'examen du C.E.P. soit également attribué à ceux ayant été admis sans examen à l'entrée en 6ème (N°s 1 et 2).

Regroupement des Communes: Les Conseils Municipaux du Canton, réunis à Briennon le 16 Juin 1972, à la demande de Mr. Gibault, Maire de Briennon, Conseiller Général, ont entendu un long exposé de Mr. Périllier, secrétaire général de la Préfecture. Un délai supplémentaire de deux mois a été accordé aux Communes par le Gouvernement, certaines dispositions de la loi devant être transformées. En particulier, la formule du district ayant été revue, elle ne serait plus irrévocable. Mr. Périllier demande aux Conseils Municipaux d'y songer plutôt qu'au SIVOM, que notre Conseil Municipal avait choisi. (Voir le N° 9 de l'Echo de Turny) Sous réserve que les modifications attendues pour le district soient mises en application, le Conseil opte pour cette proposition.

L'ordre du jour étant terminé, le Maire demande s'il y a des questions à poser, Mr. Chérest, à la suite de plusieurs remarques, propose l'installation de W.C. à Turny.

C'est alors que Mme Cassemiche, qui avait assisté à la Réunion dans les rangs du public a demandé au Maire l'autorisation de prendre la parole pour une affaire la concernant, ce qui lui fut accordé. Cette intervention a fait rebondir la pénible incident de la séance précédente, au cours duquel Mr. Santandreu a insulté Mr. Albert Fourrey, qui signalements-le n'a pas reçu la moindre excuse au moment ou nous imprimons.

Mieux vaut sans doute ne pas répéter les propos tenus par le Maire, en cette circonstance, ils ne lui font guère honneur, et particulièrement ceux tenus sur Madame Cassemiche, et sur les Associations d'Archiens Combattants. Les personnes présentes, auront remarqué pendant ce désagréable débat, le départ de Mme Chevillard.

Le Maire ayant fait savoir qu'il n'accepterait plus de questions orales en séance, de la part des administrés, nous remercions ceux de nos lecteurs, qui voudraient interpeller le Conseil Municipal, de consigner par écrit leurs réclamations ou observations, et de les faire parvenir au Maire en envoyant le double à l'un des signataires de l'Echo de Turny.

Claude Chérest, Yves Pescheux, Albert Fourrey,
Conseillers Municipaux.

lettre au conseil municipal

Celui-ci a pu nous assurer que la captation des eaux ne dépasserait pas 200 m³ par jour - au lieu des 600 m³ prévus - et que le pompage se ferait la nuit..."

Ensuite lorsque vous ajoutez que "le projet déposé à l'enquête ne prévoyait que 200 m³".

Car c'est précisément parce que ce projet porté à la connaissance des habitants de Turny le 21 septembre dernier signifiait que les trois quarts du débit minimum de la source seraient captés pour le compte du syndicat intercommunal des eaux, et que celui-ci étant établi à 825 m³ il ne resterait pour le ruisseau que 225 m³, que beaucoup se sont émus, et que le premier j'ai inscrit une protestation motivée dans le registre déposé à la mairie à cet effet suivi en cela par de nombreux habitants de la commune.

Tout porte donc à croire que notre inquiétude était parfaitement justifiée et qu'elle a contribué aux conclusions de l'arrêté préfectoral du 11 octobre dernier.

Je tiens d'ailleurs à vous affirmer que membre de la délégation à la préfecture je n'aurais jamais accepté que ma signature figure au bas d'un document relatant des faits inexacts ou tendancieux.

Je maintiens donc intégralement les termes de la lettre-circulaire qui a été remise à tous les signataires de la pétition.

Cette longue mise au point étant faite, je me vois contraindre de vous prier de la lire intégralement lors de la plus prochaine réunion du conseil municipal de façon qu'elle figure aussi bien dans le procès verbal officiel de cette réunion que dans le compte-rendu publié par l'Young Républicain.

Au cas où vous jugeriez bon de passer outre, je me réserve de la faire connaître à l'ensemble de la population de Turny par tout moyen qui me paraîtrait convenable ceci sans préjuger des suites que je pourrais être amené à donner à cette affaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments distingués.

P.S. Je fais parvenir pour information copie de cette lettre à messieurs les conseillers municipaux.

Le conseil municipal de notre commune ne s'était pas réuni depuis le 30 juin dernier ! Si l'on excepte -- parue dans l'Yonne Républicaine du 28 octobre, rubrique "votre week-end dans l'Yonne" -- l'annonce d'une réunion du conseil pour laquelle aucun des trois signataires de l'Echo de Turny n'a reçu de convocation officielle, et pour laquelle aucune explication ne nous a été donnée.

Donc le 18 novembre à l'ordre du jour : budget additionnel et divers.

A cette séance étaient absents M. BUISSON et SANTANDREU.

M. Julien Testa proposé par M. Maurice Trioulinard a été élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

Ce qui prouve bien que le compte-rendu publié par l'Yonne Républicaine (représenté à cette séance par son correspondant M. Collot) ne peut en aucun cas être considéré comme un texte officiel, mais seulement comme un reportage qui n'engage que son auteur.

Dès l'ouverture du conseil, M. Dubois, maire, donne lecture du compte-rendu de la séance précédente et, comme il est d'usage, demande s'il y a à ce sujet des observations à formuler.

Or, nos lecteurs se souviennent certainement que M. le Maire avait annoncé son intention, lors de la précédente réunion, d'inscrire sur le registre des délibérations son interprétation des incidents qui s'étaient déroulés lors de la séance du 6 mai, dont le compte-rendu avait été rédigé par Yves PESCHEUX, ce jour-là secrétaire. (voir le n° 10 de l'Echo de Turny)

M. le Maire ayant renouvelé son intention dès l'ouverture de la présente séance, mais n'ayant cependant rien inscrit, Yves PESCHEUX a donc demandé que soit ajoutée une courte formule qu'il avait lui-même préparée, résumant les propos de M. le Maire.

Il en entreprend la lecture.

C'est alors que M. le Maire l'interrompt impérativement, refusant formellement l'inscription de quoi que ce soit sur le registre des délibérations. Même refus devant la proposition de M. PESCHEUX d'inscrire lui-même, et sous sa propre responsabilité, la formule qu'il avait préparée.

M. PESCHEUX demande alors que ce refus soit mentionné dans le compte-rendu de la présente séance.

Ensuite le conseil à l'unanimité :

- approuve sur proposition de M. le Maire la remise en état de la sépulture de M. MARTIN, ancien Maire.
- accorde deux subventions de 50 F chacune à deux associations de défense des animaux.
- accorde à M. Paul SOULIER l'achat d'une parcelle de terrain de quelque ares qu'il a sollicité, et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de l'Association Foncière à qui cette parcelle de broussailles appartient.

- Approuve la proposition de M. Albert FOURREY demandant que le fourgon vertueux aubère dans le cimetière, ceci afin de récupérer le sujet des porteurs.

- Approuve la proposition de M. le Maire de construire un abri à l'entrée du cimetière ; l'emplacement n'est toutefois pas défini.

- Suit la lecture du budget supplémentaire et du budget d'aide sociale, faite par M. ROLLAND secrétaire de Mairie, pour lesquels M. le Maire demande l'approbation du conseil.

Question de M. Claude CHEREST : "Ne serait-il pas possible d'examiner, avant règlement, les factures en réunion du conseil, comme cela se fait dans d'autres communes ?"

- "Elles se trouvent toutes à la Mairie et chacun peut les consulter quand il le veut, en les demandant au secrétaire de mairie" réplique M. le Maire.

M. Yves PESCHEUX fait remarquer que le compte administratif sur lequel est transcrit toutes les opérations financières de la commune pendant l'année écoulée (1971) n'a pas encore été porté à la connaissance du conseil. M. le Maire n'y ayant jamais fait allusion.

Après ces deux remarques relatives aux finances de la commune, M. le Maire demande à M. ROLLAND de donner lecture du compte administratif. Après quoi il propose le budget supplémentaire à la signature des conseillers.

Ont signé : Mmes CHEVILLARD, GERGERON, MM. DUBOIS, FOURREY, LAVIGNE, TESTA, TRIQUÉLINARD.

N'ont pas signé : MM. CHEREST, PESCHEUX.
MM. BUISSON, SAINTANDREU, absents.

Après quoi M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. MARIE président du Comité des Fêtes, demandant la construction d'une salle à usages multiples (réunions, sapin de Noël, bals, etc.) M. le Maire fait remarquer qu'elle pourrait également servir pour les enfants des écoles. Plusieurs conseillers émettent des réserves. MM. FOURREY et PESCHEUX demandent quant à eux, l'emplacement prévu. Après cet échange de vues le conseil demande un supplément d'informations.

M. FOURREY fait remarquer que la question des affouages avec BOULAY n'est toujours pas mise à jour.

M. le Maire lève alors la séance publique pour l'examen de deux cas sociaux.

Nos lecteurs seront certainement intéressés de savoir que M. CHEREST lors de l'issue de ce conseil, s'est étonné auprès de M. le Maire que celui-ci ait fait procéder à une enquête par la gendarmerie, contre autre à son domicile, au sujet d'une plainte déposée par lui maire, contre X, au sujet de l'Echo de Turny.

" Certains propos me sont prêtés que j'aurais tenu contre les associations d'Anciens Combattants. Je ne puis laisser passer cela, répond M. DUBOIS, j'ai d'ailleurs fait signer une pétition aux habitants de

Echo N° 119

la commune ; elle a obtenu 85 % de signatures. Cette pétition et la plainte ont été déposées auprès du Procureur de la République de SENS, et à la Préfecture de l'Yonne à AUXERRE.

Nous serions curieux de connaître le texte et les noms des signataires de cette pétition, car nombre de nos amis n'en ont jamais eu connaissance, et seraient certainement heureux de trouver ce document dans le prochain Echo de Turny.

La séance s'est terminée par la signature du registre des délibérations. MM. CHEREST et PESCHEUX s'en sont toutefois abstenus ; ils ne signeront que lorsque M. le Maire aura inscrit le rectificatif qu'il a annoncé à plusieurs reprises.

La séance a été levée à 23 h.

Voici la fin de l'année ; nous trois signataires de l'Echo de Turny, nous sommes efforcés de ne pas faillir aux deux tâches qui nous semblent essentielles :

- vigilance pour une meilleure gestion de la commune,
- information impartiale, sans laquelle il n'est pas de vraie vie communale.

Certes, ce n'est pas facile ; notre travail obscur, ingrat, est contrebattu par ceux qui espèrent et souhaitent maintenir un statu quo qui en 1972 n'est plus de mise.

Une commune ne peut vivre aujourd'hui que si tous participent à son édification quotidienne.

C'est ce que, malgré les menaces, les intimidations, nous ne cesserons pas d'entreprendre, avec votre aide à vous tous habitants de Turny.

Nous sommes plus que jamais pleins d'espoir car cette année des concours nouveaux sont venus s'adjoindre à notre petite équipe. Ce n'est qu'un début.

A tous nous disons du fond du coeur, Bonne Année.

C'est une bonne année au cours de laquelle nous ferons tous ensemble du meilleur travail pour notre petite et paisible commune que nous aimons tant.

Que 1973 vous apporte à tous et à chacun, toutes les joies que vous attendez.

Claude CHEREST, Yve PESCHEUX, Albert FOURREY.
Conseillers Municipaux.

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 10 février 1973 à 20 h 30.

Ordre du jour : Budget primitif.

Précisons qu'il faut entendre par budget primitif, un projet qui prévoit les dépenses et recettes à engager en cours d'année : entretien, chauffage, éclairage, employés municipaux, remboursements d'emprunts, émoluments du maire et de son adjoint, etc.

Absente : Mme CHEVILLARD

Présents à la table du conseil : M. COLLOT correspondant de "L'Yonne Républicaine" et M. le Percepteur de Venizy, trésorier payeur des communes de la région, convoqués par le maire.

M. le Maire ouvre la séance en précisant que devant la possibilité prochain de regroupement des communes de Chailley, Venizy, Turny, ce budget est peut-être le dernier qu'eura à connaître notre commune en tant que telle. C'est la raison pour laquelle il a demandé à M. le Receveur municipal de le présenter à l'ensemble du conseil municipal et de faire le point sur notre situation financière. Il le remercie d'avoir accepté.

A la demande du Maire, M. André BUISSON proposé par M. TRIMOULINARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance officielle (18 novembre 1972), puis il prie M. ROLLAND, secrétaire de mairie, de donner lecture du budget primitif.

Celui-ci se traduit par l'augmentation de 3 % des impôts communaux, ce chiffre ne représentant que le taux d'augmentation du coût de la vie.

Mme CORGERON demande des précisions sur le montant du transport scolaire qui se chiffre à 1.300.000 A.F., somme d'ailleurs remboursée par subventions.

M. ROLLAND fait ensuite un exposé sur cette association assurant conjointement le transport du primaire et du secondaire, formule la plus économique. Si certains enfants perturbent le transport scolaire, les mesures à prendre pourraient être envisagées par les parents d'élèves, estiment M. le Maire et M. Rolland.

Ensuite le maire donne la parole à M. le Receveur qui commente ce budget et le juge bien établi. Il explique en quelques mots clairs et précis le rôle du trésorier payeur au service des différentes communes de la région. Comme il constate, pour s'en féliciter, l'intérêt croissant que la population porte aux affaires de la commune, M. le Maire intervient pour ironiser sur le fait que "depuis les dernières élections, dans nos campagnes et dans notre petite commune, les distractions et agréments étant rares, toutes les occasions sont bonnes". Ce qui explique sans doute qu'ait été publié dans la chronique de divertissement "Votre week-end dans l'Yonne" de "L'Yonne républicaine", l'annonce des deux derniers conseils municipaux - dont un fantôme !

Nous n'aurions certes, pas relevé ces propos bénins, s'ils n'étaient significatifs d'un état d'esprit contre lequel nous luttons, ne serait-ce qu'on publiait régulièrement "L'Echo de Turny". Car nous persistons à penser qu'il est normal, qu'il est sain que les habitants s'intéressent à la vie de leur commune. La concertation et la participation sont heureusement, et de façon irrévocable, entrées dans les mœurs !

Le budget étant accepté à l'unanimité, M. le Receveur quitte la salle.

Après cet exposé, nous ne pouvons que le prier de trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

Sans mettre en doute le moins du monde la tenue des comptes communaux et la rectitude du secrétariat de mairie, nous persistons à penser qu'un budget communal se discute point par point après présentation détaillée de chaque devis ou mémoire par la commission des finances au complet, ou mieux encore, par l'ensemble du conseil municipal. C'est à ce niveau que notre contrôle doit s'exercer et nous continuerons d'y veiller.

Ensuite M. Albert FOURREY fait remarquer que certains fermages de terrains de l'association Foncière loués ne sont toujours pas perçus, ainsi que l'affaire des affouages avec le hameau de BOULAY. Cette situation n'est pourtant pas le fait de ne pas avoir intervenu depuis les dernières élections (voir les premiers n° de "L'Echo").

Avant de lever la séance, M. le Maire demande le huis-clos pour examen d'une affaire sociale.

En annexe, il nous semble utile d'en dire davantage à propos de deux réunions d'information qui se sont tenues, l'une le 13 décembre 1972 (absents MM. LAVIGNE, SANTANDREU, Mme CHEVILLARD), l'autre le 2 février 1973 (absents M. LAVIGNE, Mme CHEVILLARD).

Lors de la première, M. le Maire nous informe de la proposition préfecturale d'association des communes de CHAILLEY, TURNY, VENIZY et demande l'avis du conseil. Accord de principe à l'unanimité. Il nous annonce qu'une réunion des maires et adjoints va avoir lieu dans un premier temps afin d'établir un projet d'association.

Au cours de la seconde, un membre des Chambres d'Agriculture de l'Yonne vient étudier avec nous, l'emplacement de la salle polyvalente et le projet de construction envisagé. Nous en attendons maintenant l'avant-projet.

M. le Maire nous donne également lecture du projet de convention établi par M. BOURGOIN, Maire de CHAILLEY, distribué aux conseillers des trois communes et approuvé par les maires et adjoints. Une réunion commune des trois conseils est prévue. Le conseil de TURNY donne également son accord de principe à ces propositions.

Enfin notre maire, M. DUBOIS, lit une lettre du maire de VENIZY faisant état d'une délibération de son conseil demandant qu'avant toute négociation, le principe de désigner VENIZY comme chef-lieu de la nouvelle commune, soit accepté par CHAILLEY et TURNY.

Claude CHEREST, Yves PESCHEUX, Albert FOURREY,
Conseillers Municipaux.

25 MILLIONS D'ANCIENS FRANCS...., ET APRES ?

Lors du conseil municipal du 18 novembre 1972, M. le Maire nous a fait part du projet de construction d'une salle polyvalente sur le terrain communal entre les deux bâtiments scolaires; (jardins)

Depuis cette date, quelques conseillers municipaux dont Albert Fourrey et Yves Pascheux, ont pu prendre connaissance d'une façon plus précise de ce projet, au cours d'un déplacement aux Chambres d'Agriculture à Auxerre.

Evidemment ce projet nous semble intéressant dans la mesure où il est susceptible de donner une vie nouvelle à notre commune.

Mais il est coûteux : 25 millions d'anciens francs. (sur lesquels nous espérons des subventions)

Peut-être certains de nos lecteurs nous suggéreront-ils des investissements qui leur paraîtraient plus directement utiles pour la vie communale. Si tel est le cas, qu'ils nous fassent connaître leurs propositions, cela nous sera précieux lors de l'étude finale de ce projet au conseil municipal.

En cas de vote positif, cela représentera évidemment un lourd sacrifice pour notre petite commune, aussi convient-il dès maintenant de réfléchir, non seulement à la construction du bâtiment, mais à son utilisation.

C'est d'ailleurs le sens même de l'intervention de Yves Pascheux lors de la toute dernière réunion du conseil.

Qui s'occupera demain de cette salle polyvalente ?

- La commission des Fêtes du conseil ? Jusqu'alors elle ne se chargeait que de la fête patronale et du 14 juillet...
- Le comité des Fêtes ? Lui aussi n'organise que deux ou trois fêtes par an. Mais dans ce cas le conseil municipal ne disposerait pas théoriquement du droit de regard indispensable sur la gestion et la rentabilité de cette propriété communale.

Or une salle polyvalente ce n'est pas quelques heures de travail par an. C'est beaucoup plus. Pourquoi ?

- Parce qu'il faut la gérer ; c'est-à-dire l'entretenir en bon état de fonctionnement. Sinon elle se dégradera et ce sera une perte sèche pour la commune.
- Parce qu'il faut la promouvoir pour la rentabiliser, c'est-à-dire la faire connaître à des associations, commissions, groupes, pour des mariages, etc.. En plus du fruit de sa location, elle aidera à faire mieux connaître TURNY.

- Le Conseil donne un avis favorable aux demandes émises par Mr. Cherest concernant la pose de buses à Linant pour l'écoulement des eaux pluviales descendant du "Cravon". Plusieurs regards devront être prévus.
- Mr. Dubois demande également que soit busée une partie du fossé d'écoulement des eaux à proximité de l'habitation de Mr. PAROT à Turny.
- Mr. Pescheux propose que soit mis en place un panneau "Troupeau" à l'entrée de l'Hôpital.
- Mr. Cherost suggère qu'il en soit fait de même à l'entrée de Linant.
- Remise en état des chemins dits d'exploitation. Le Conseil constatant que certains chemins de terre du Saud'rant et du Pays ne sont toujours pas respectés, approuve à l'unanimité des présents, la mise en demeure conseillée par le Génie Rural.
- Le Conseil est informé que les fonds scolaires départementaux allouent la somme de 10 Frs par élève, soit $10 \times 31 = 310$ Frs pour les écoles de Turny. Cette somme sera affectée au budget des travaux pour les bâtiments scolaires.

Association des Communes

- Les Conseils municipaux de Chailley, Turny, Venizy, ont été convoqués le Samedi 31 Mars à la Mairie de Turny, afin d'examiner le projet d'association en cours.
- Présents : Le Conseil Municipal de Chailley à l'exception de Mr. CHERTON - Absent excusé.
Le Conseil Municipal de Turny, à l'exception de Mme CHEVILLARD - Absente.
Du Conseil de Venizy, seul présent, Mr. BIRÉ.
- L'absence du Conseil de Venizy, fait qu'aucune décision n'a été prise. Les deux Conseils présents, ont été d'accord pour proposer une nouvelle réunion qui pourrait se tenir à Venizy. Nous ne nous expliquons pas pourquoi cette réunion a été déclarée "secrète". (Sic). Pourquoi ce huis clos intempestif ?
- La population de nos communes a le droit et même le devoir d'être informée de son avenir. Lui interdire de se rendre à ces réunions préparatoires, pourrait faire croire qu'il y a quelque chose à cacher, ce qui n'est pas le cas à notre connaissance. Nous souhaitons donc, que les prochains Conseils Municipaux communs, se réunissent en séance publique. Cela donnerait d'ailleurs tout son sens à leur annonce dans l'Yonne Républicaine, sinon, à quoi bon en faire mention, et donc risquer de déranger inutilement des habitants des trois communes, qui se verraient ainsi refuser l'entrée de la salle. Précisons que lors de la réunion du Conseil Municipal du 18 Avril, Mr. le Maire, nous a donné lecture de la lettre de Mr. Genreau, Maire de Venizy, qui répondait à la nouvelle invitation, à une réunion intercommunal qui avait été formulée par les Conseils Municipaux de Chailley et Turny. Mr. Genreau, nous a fait ainsi savoir que le Conseil Municipal de Venizy, refusait à l'unanimité de se rendre à cette invitation.

Claude CHEREST, Yves PESCHEUX, Albert FOURREY
Conseillers Municipaux.

En
pour
réf
util
C'est
lors
Qui s'
- La co
scat
- Le con
par en.
théoriq
la rente
Or une sal
en. C'est b
- Parce qu'i
de fonctio.
sèche pour
- Parce qu'il
le faire con
des mariages,
à faire mieux

M. Fourrey s'enquiert si ces travaux de remembrement partiel entraînent des frais pour la commune. "Aucun" affirme le maire.

Donc avis favorable du conseil.

Avant la levée de la séance, Mme Corgeron, fait remarquer que la question du lavoir du Fayz mentionnée à l'ordre du jour n'a pas été abordée.

Le conseil décide donc de faire procéder à son curage qui est nécessaire afin de garder la réserve d'eau naturelle constituée par cette mare à la disposition des habitants de ce hameau.

CHEREST Claude, PESCHEUX Yves, FOURREY Albert,
Conseillers Municipaux.

Notre conseil municipal ne se réunissant que de loin en loin, nous tenons néanmoins à mettre les habitants de la commune de Turny, au courant de l'évolution du projet de salle des fêtes, et des événements survenus au cours des dernières semaines écoulées, ceci évidemment dans la limite de ce que l'on a bien voulu nous dire.

LA SALLE POLYVALENTE : Maintenant 30 Millions d'AF.

Le 24 Juillet, Mr. le Maire, fait prévenir quelques conseillers, afin qu'ils participent à ses côtés à une rencontre avec Monsieur l'architecte des Chambres d'Agriculture. L'objet en est, d'étudier un nouveau projet concernant la salle polyvalente.

Le premier projet prévu entre les deux écoles posant des problèmes d'implantation, Mr. le Maire, propose à Mr. l'architecte, deux autres terrains :

- Soit une parcelle de terre appartenant à Mr. Tribaudou,
- Soit le terrain communal situé derrière l'église, délimité par la rue des "Canes", la propriété de Mr. Auboin, et le passage faisant communiquer la rue des "Canes", et la rue principale.

Ce dernier terrain, aurait reçu l'agrément du responsable départemental des Beaux Arts, cette autorisation étant nécessaire, puisqu'il est proche du chevet de l'église classée monument historique.

Mr. le maire a donc demandé à l'architecte des Chambres d'Agriculture d'établir un nouveau plan en rapport avec cet emplacement. Celui-ci n'ayant pas eu le temps d'étudier ce nouveau projet a néanmoins proposé une esquisse.

Coût de ces nouveaux travaux ; une trentaine de millions d'AF.

Le conseil municipal sera-t-il consulté sur ces nouvelles données ? On ne peut que le souhaiter, et cela pour deux raisons :

- Le devis de cette salle ne fait qu'augmenter depuis qu'il en est question de la construire, et atteint maintenant des sommets bien lourds pour notre commune.

- Une construction neuve derrière notre église, qui est le seul monument témoignage du passé de notre village, risque d'en altérer le site.

Ne serait-il pas plus raisonnable de prévoir là, comme certains amis l'ont proposés, un petit "Jardin Public", qui mettrait en valeur notre église Renaissance, et dont l'installation comme l'entretien seraient peu coûteux ?

Claude Chérest, Yves Pascheux
Conseillers Municipaux.

UNE AFFAIRE DE MANQUE D'EAU QUI N'EST PAS TRÈS CLAIRE.

Le dimanche 1er Juillet 1975, les administrés de plusieurs hameaux de la commune, manquant totalement d'eau, comme durant les précédents week-ends, une rapide enquête nous a appris que seule la commune de Turry, (mis à part les hameaux du Saudurand et du Pays alignés par un réservoir spécial), subissait cette pénurie, alors que les autres communes adhérentes au même syndicat des eaux ne constataient aucun trouble dans la distribution. Le même jour, nos constatations que l'un des deux réservoirs était plein.

Le bruit court, qu'il y a de l'eau dans les puits de captage situés sur le territoire d'autres communes adhérentes au Syndicat et qu'il suffirait simplement d'augmenter le débit de pompage pour que les soucis de manque d'eau dus à une sécheresse persistante s'estompent.

Lundi matin 2 Juillet, l'eau n'étant pas revenue, nous avons décidé d'informer quelques personnes avec qui nous nous sommes rendus aux réservoirs de Courchamp pour examiner la situation et réfléchir à la façon de la résoudre.

Au cours de cette réunion improvisée, de nombreuses vérités ont été dites, de nombreuses constatations faites.

Rappelons en quelques uns.

- Un réservoir est toujours plein : c'est la réserve d'incendie - Bien -, mais la vanne en est fermée, et en cas d'incendie, il faut téléphoner au fontainier qui habite Beugnon, pour qu'il vienne l'ouvrir.

- Les résidents secondaires souvent mis en cause : (ils arrosent trop abondamment leurs pelouses,) ont fait remarquer qu'à leur arrivée au village au début du week-end, le village manquait déjà d'eau. Ils se demandent d'ailleurs, s'ils n'ont pas le droit d'utiliser de l'eau durant leur week-end, à quel moment ils pourront consommer une partie des 40 M³ que pourtant ils réglent intégralement. (À ce sujet, ne devrait-il pas être fait exception pour les économiquement faibles, et qui souvent, n'ont besoin que de peu d'eau ?). Nous suggérons qu'elles ne réglent que le cubage qu'elles ont réellement consommé.

- Puisqu'il s'agit d'un Syndicat intercommunal, les différentes communes ne devraient-elles pas subir à tour de rôle des restrictions au lieu que ce soit toujours la même.

À l'issue de cet échange de vues, puisqu'un arrêté préfectoral, autorise le captage de 200 M³ par jour, au sources de Courchamp, il est demandé au président du Syndicat intercommunal des eaux, qui est en même temps notre maire, de mettre en marche un système de pompage de secours, ce qui est aussitôt fait.

Claude Chérest - Yves Pescheux
Daniel Guinot.

Le conseil municipal s'est réuni par trois fois, le 15 septembre, le 25 septembre, enfin le 29 septembre 1973, à cause du projet d'édification de la salle polyvalente.

Point commun à ces trois réunions : personne n'a été désigné pour établir le compte-rendu de la séance, et jamais n'a été lu le compte-rendu de la séance précédente !
Conséquence : il n'y a pas eu signature des conseillers sur le registre des délibérations.

Nous passerons rapidement sur les décisions annexes qui ont été prises au cours de ces séances, pour pouvoir développer davantage l'affaire de la salle.

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE :

Ordre du jour : Affouages - Questions diverses.

Affouages.

M. le Maire informe le conseil que 132 portions sont dès maintenant disponibles dans la coupe. Etant donné les frais d'exploitation et les charges diverses, le conseil décide d'augmenter le prix de la portions de 10 F, ce qui mettra les 6 stères à la somme de 90 F.

Maison Delagnau à Linant.

M. le Maire continue les démarches en vue de sa démolition. Claude Chérest suggère qu'à cet emplacement soit édifié un abri pour les enfants des écoles et les personnes attendant les cars. Cette proposition reçoit l'accord unanime du conseil.

Puits communal du Saudurand

M. André Buisson signale que la maçonnerie du puits communal du Saudurand n'est plus solide. La mise en place d'une dalle avec trou d'homme est décidée par le conseil.

LA SALLE POLYVALENTE.

La construction de la salle polyvalente a été évoquée longuement au cours de ces trois séances. Pour que les lecteurs de L'Echo de Turny soient au courant de façon précise de l'évolution de la situation, nous donnons ici la synthèse des débats des 15, 25 et 29 septembre.

Séance du 15 septembre 1973 - 15 h.

Tout le monde était présent, excepté M. Chevillard.

M. le Maire donne connaissance du plan établi par A. Lelong, architecte des Champs-Agriculture. Le coût de cet avant-projet s'élève à la somme de trente deux millions cinq cent mille A. F. Quelques conseillers s'inquiètent de l'importance de cette somme

et demandent s'il ne serait pas possible de réduire le nombre de petites salles annexes, en diminuant ainsi la surface au sol. Ils demandent également les raisons pour lesquelles le premier projet prévu entre les deux écoles a été abandonné.

Réponse de M. le Maire :

"La construction prenant une place trop importante, (il faudrait démolir le garage de l'école des garçons) il ne resterait pas suffisamment de dégagement devant la façade. Ces indications m'ont été fournies par M. l'Architecte".

Yves Pescheux fait alors remarquer que si l'on diminuait les dimensions de la construction, celle-ci pourrait sans doute trouver sa place entre les deux écoles tout en laissant un dégagement suffisant.

Pour tirer cette affaire au clair, le maire propose une entrevue avec M. Lelong à Auxerre. Plusieurs conseillers pensent qu'il serait préférable que M. l'Architecte donne les explications sur le terrain. M; le Maire se charge alors de prendre rendez-vous avec lui.

Séance du 25 septembre 1973 - 17 h 30.

Ordre du jour : "M. Lelong, Architecte de la Chambre d'Agriculture, sera présent en mairie suite à la demande du conseil".

Tous les conseillers sont présents.

Dès l'ouverture, la parole est donnée à M; l'Architecte qui explique qu'à son sens, le premier projet tel qu'il est conçu se trouve à l'étroit sur le terrain des écoles, aussi préfère-t-il travailler sur le terrain situé derrière l'église.

Evidemment ce projet coûte plus cher.

Il demande au conseil de se rendre sur les lieux avant la nuit, afin de pouvoir en juger sur place.

M. le Maire donne alors connaissance d'une lettre que lui a adressée M. Auboin, riverain de la construction projetée, et qui juge déplacé l'établissement d'un tel bâtiment auprès de l'église monument historique classé.

En raison de l'heure tardive, Claude Chérest prend congé et s'excuse de ne pouvoir accompagner ses collègues sur le terrain.

Une fois sur le terrain, l'ensemble du conseil se retrouve unanime pour trouver le coût des travaux trop élevé et suggère que le projet soit plus modeste.

Du coup quelques conseillers (Mmes Corgeron, Chevillard, et Yves Pescheux) reprennent l'idée d'une salle moins importante et insistent pour savoir s'il ne serait pas possible d'en envisager à nouveau la construction entre les écoles.

Désirant avoir l'opinion de M. l'Architecte sur ce terrain, ces trois conseillers se dirigent vers les grilles de l'école suivis par M. Lelong.

Le maire et le reste du conseil ne suivent pas ce petit groupe.

En quelques phrases, ces conseillers indiquent à M. l'Architecte qu'au départ la construction était prévue pour être utilisée en priorité par les enfants des écoles, entre autres pour servir de

.../...

salle
celui-
avoir
Réponse
Il est
dimen
Rejoit
le c
son
la s
Sée
Cru
Ab
M f 2

possible de réduire le nombre de
minimant ainsi la surface au sol,
aisons pour lesquelles le premier
cies a été abandonné.
ace trop importante, (il faudrait
s garçons) il ne resterait pas
t la façade. Ces indications m'ont
r que si l'on diminuait les dimen-
i pourrait sans doute trouver sa
n laissant un dégagement suffisant.
le maire propose une entrevue
conseillers pensent qu'il
e donne les explications sur le
de prendre rendez-vous avec lui.

de la Chambre d'Agriculture,
de du conseil".

l'Architecte qui expli-
qu'il est conçu se trouve
i préfère-t-il travailler

lieux avant la nuit,

titre que lui a adressée
se, et qui juge

de l'église monu-
rend congé et s'excuse
terrain.
se retrouve unanime
uggère que le

illard, et Yvèu
rtante et insistent
ager à nouveau la

terrain, ces
écoles suivis

et groupe.

Architecte
lisée en
servir de

salle de gymnastique, en second lieu de salle des fêtes, et interrogent
celui-ci pour savoir qu'elle est la surface minimum demandée pour
avoir droit aux subventions.

Réponse : 200 m², soit 10 m sur 20 m, plus les annexes.
Il apparaît alors évident que pour l'édification d'une salle de cette
dimension, le garage n'a pas à être démoli.

Rejoignant le reste du conseil, M. Lelong, ayant pris conscience que
le conseil était loin d'être d'accord, propose au maire de réunir
son conseil pour qu'il décide de façon définitive l'emplacement de
la salle polyvalente.

Séance du 29 septembre 1972 - 15 h.

Ordre du jour : Salle du Foyer Rural.
Absent : Albert Fourroy.

M. le Maire fait un rapide historique de l'affaire et insiste sur le
fait que la réalisation du premier projet même modifié entre les
écoles, nécessite la démolition du garage.

Il faut ici rappeler à nos lecteurs pour qu'ils soient totalement
informés qu'il y a en fait trois projets :

- le premier se situe entre les écoles, et les conseillers ont eu les
projets en mains.
- le second, est le premier modifié, mais les conseillers signataires
de l'Echo de Turny, et sans doute quelques autres, n'en ont pas
eu connaissance.
- le troisième est celui dont l'implantation est prévue derrière
l'église.

Yves Pascheux apprenant l'existence de ce projet (le second)
constate que celui établi derrière l'église est le troisième ; il
demande alors que le conseil se rende sur le terrain des écoles.

"Grâce aux données que nous a fournies M. Lelong, nous pourrions mieux
juger de la situation".

Tout le conseil se rend alors sur place.

Toutefois, M. le Maire, MM. Buisson, Teata, Trémoulinard, qui ne
veulent pas envisager d'autre projet que le troisième, n'ont pas
pris part aux mesures.

M. Santandreu, quoique également de cet avis, accepte, lui, de partici-
per à l'étude sur le terrain avec ses collègues.

Il ressort de cet échange de vue, qu'il est possible de construire
la salle à cet emplacement, mais il faut prévoir un nouveau plan.

M. Roger Lavigne, Adjoint, Mes Chevallard, Bergeron, Claude Chérest,
Yves Pascheux, demandent qu'il soit réalisé par M. l'Architecte sur
leurs propositions. Ce plan devra être dessiné sur le plan du terrain
de façon à se rendre compte de l'implantation exacte. Ils ajoutent
que lors de la réunion du conseil du 16 novembre 1972, la salle avait
été définie comme devant servir aux enfants des écoles, de gymnase,
préau, etc.. Ils ne peuvent, en conséquence, donner leur accord à la
construction que si elle est édifiée sur le terrain des écoles et à
condition que le coût n'en soit pas trop élevé.

Dans cette délibération du 3 novembre 1972, le maire avait été
chargé de toutes les démarches nécessaires.

M. le Maire n'étant pas d'accord sur les propositions des cinq conseillers, refuse de contacter M. Belong.

M. Santandreu propose alors de se charger et de lui préciser les nouvelles propositions.

Lors de la troisième réunion, les conseillers ont fait remarquer à M. le Maire que les réunions dans la journée les gênaient considérablement et ont demandé qu'elles ne soient qu'une exception.

Claude CERREST, Yves PESHEUX,

Conseillers Municipaux.

Le conseil municipal s'est réuni le 24 novembre 1973 à 21 h.

Ordre du jour : Communication du conseil municipal de CHAILLEY -
Salle omnisport -
Affaires diverses -

Tous les membres sont présents.

Secrétaire de séance : Pierre SANTANDREU.

Monsieur COLLOT, correspondant de l'Yonne Républicaine est présent à la table du conseil.

Sur ce sujet, soulignons que cet Echo de Truay a pour principale raison, de dire tout ce qui n'a pas été dit par l'Yonne Républicaine dans son compte-rendu du 4 décembre 1973.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de Monsieur l'Inspecteur Primaire demandant que les préaux soient débranchés et remis totalement à la disposition des enfants.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie précisant qu'il est interdit de construire sur le terrain entre les écoles ; cet emplacement étant réservé à l'Education Nationale.

(Ceci signifie-t-il que la commune ne peut disposer à sa guise de ce terrain ? Dans ce cas, pourquoi avoir attendu si longtemps avant d'en informer les conseillers municipaux).

Monsieur le Maire en arrive au projet de construction de la salle. Nos lecteurs se souviennent que, dans le dernier numéro de l'Echo, cinq conseillers avaient demandé qu'un plan soit établi par Monsieur l'Architecte de la Chambre d'Agriculture sur le terrain situé entre les écoles. Ces cinq conseillers demandent donc s'il a été établi.

"Il l'a été, déclare le maire, mais étant donné l'interdiction formulée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, il n'est plus question de construire sur cet emplacement" ; et Monsieur le Maire refuse donc d'en donner connaissance.

Pourquoi un tel refus qui laisse supposer que ce projet, réalisable dans de bonnes conditions, serait certainement revenu bien meilleur marché que le projet situé au chevet de l'Eglise.

Il ne reste donc qu'un projet possible, et Monsieur le Maire faisant le compte des subventions supposées accordées, (10 millions d'anciens francs) demande au conseil quelle est la somme à prélever sur les fonds disponibles de la Commune et la somme à emprunter.

Yves PESCHEUX intervient alors, déclarant qu'il serait plus normal de décider, avant, si l'on entreprend la poursuite du projet, puisqu'il ne s'agit là que d'un avant-projet.

.../...

- 11 -

En conséquence, le conseil passe au vote :

Ont voté POUR : Raoul DUBOIS, Maire ; André BULSSON ; Albert FOURREY ;
Pierre SANTANDREU ; Julien TESTA ; Maurice TRIMOULINAR

Ont voté CONTRE : Roger LAVIGNE, Maire-Adjoint ; Christiane CHEVILLARI
Gisèle CORGERON ; Claude CHEREST ; Yves PESCHEUX.

Soulignons que c'est seulement à UNE VOIX de majorité que la
poursuite du projet a été adoptée, ce qui est tout de même inquié-
tant pour une affaire aussi importante.

Du reste, n'est-il pas étrange que l'Yonne Républicaine n'est pas
cru devoir donner le détail de ce vote ?

Monsieur le Maire déclare alors qu'il va réunir la commission des
finances pour étudier le budget de construction de cette salle,
le conseil devant être réuni ensuite pour approbation.

Le conseil prend acte d'une communication de Monsieur le Maire de
CHAILLEY demandant la reprise des pourparlers pour l'association
des communes.

Monsieur le Maire signale également qu'il poursuit les démarches
en vue de la démolition de l'ancienne maison DELAGNEAU à LINANT.

L'ordre du jour étant épuisé, Yves PESCHEUX intervient au sujet du
fossé qui a été creusé à L'HOPITAL dans la petite rue menant à la
décharge, dite "rue de Cornat" et demande au conseil d'envisager
la pose de buses qui permettraient l'écoulement des eaux pluviales
tout en facilitant la circulation.

Monsieur le Maire répond que rien n'a été prévu à ce sujet.

La séance est alors levée.

Claude CHEREST, Yves PESCHEUX,

Conseillers Municipaux.

Le conseil municipal s'est réuni le 13 décembre dernier sur convocation de Monsieur le Maire.

Ordre du jour : Budget additionnel.

Tous les membres sont présents, sauf :

- Absente : Madame CHEVILLARD.
- Excusé : Monsieur TRIMOULINARD.

Secrétaire de séance : André BUISSON.

Monsieur ROLLAND, secrétaire de mairie, présente le compte administratif 1972 et donne lecture du budget supplémentaire et du budget d'aide sociale pour l'année 1973.

Les conseillers signataires de l'Echo de Turny ne peuvent alors que constater les faits suivants :

- 1°) Une somme de 10 millions anciens a été inscrite pour la construction de la salle "omnisport" ; or, à l'heure actuelle, ils ignorent toujours s'il existe un projet définitif et à combien il se chiffre.
Aucun devis de construction n'a été soumis au conseil municipal.
- 2°) Malgré ses promesses formelles lors de la dernière réunion du conseil, le 24 novembre dernier, Monsieur le Maire n'a pas réuni la commission des Finances.
Celle-ci devait avoir pour ordre du jour de fixer la somme allouée à la construction de la salle.
Est-ce une coïncidence, les deux conseillers signataires de l'Echo sont membres de cette commission ? Leur présence est-elle considérée comme gênante ?
- 3°) Est-ce pour la même raison que, malgré leurs demandes expresses et souvent réitérées, tous deux, bien que membres de la commission des Finances, n'ont jamais pu obtenir de voir, donc d'examiner, les factures avant leur règlement, Monsieur le Maire s'y étant toujours formellement refusé.

Une seule constatation en conclusion : les finances de la commune sont tenues secrètes. Pourquoi ?

La majorité du conseil a approuvé ce budget supplémentaire, mais les deux signataires de l'Echo de Turny se sont refusés, dans de telles conditions, à le signer.

Ainsi, le 13 décembre dernier, le maire de Turny a obtenu un blanc-seing pour la construction d'une salle dont nous ne saisons de répéter qu'elle ne correspond pas aux objectifs premiers qui lui étaient fixés, que sa construction est beaucoup trop coûteuse pour les moyens réels de notre commune, et qu'enfin, son édification va défigurer le seul site historique de Turny.

.../...

Comment ne pas s'étonner, s'indigner, que toute cette affaire se déroule dans un climat de refus d'information des premiers intéressés que sont les conseillers municipaux, et plus encore les habitants de la commune, contribuables qui feront tôt ou tard les frais de l'opération ?

Comment ne pas s'interroger, enfin, sur la légalité des procédés employés ?

Une dernière remarque : Comment s'opérera l'édification de la construction de la salle "omnisport" ?
Le conseil avait donné son accord pour procéder à une soumission cachetée sur appel d'offres.

On oserait savoir si le conseil ne sera pas une fois encore saoulé.

En espérant que des voix de plus en plus nombreuses s'élèveront pour soutenir notre action, nous présentons de tout coeur, à toutes et à tous, nos meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Glaude HERBST, Yves BESCHNEZ.

Conseillers municipaux.

Le conseil municipal s'est réuni le 19 janvier 1974 à 14 h 30.

Absents : M. Roger LAVIGNE, Mme Christiane CHEVILLARD.

Mme Gisèle CORGERON est désignée secrétaire de séance.

A cette réunion le conseil décide :

- de porter le salaire des bûcherons à 15 F du stère, à compter du 1er janvier 1974.
- de déclasser le chemin communal longeant la propriété de M. AUBOUIN à TURNY. Précisons qu'il s'agit d'un déclassement et non d'une aliénation, ce chemin reste passage pour piétons.
- la construction d'un garage à l'école des petits et la réparation de la grille d'entrée.
- de charger le maire de poursuivre les démarches en vue de l'acquisition par la commune du terrain de l'ancienne maison DELAGNEAU à LINANT, appartenant actuellement aux Domaines.
- la construction d'un abri sur la gauche du chemin du cimetière. M. Albert FOURREY propose plusieurs modèles fournis par les Ets GOURMAND de SAINT-FLORENTIN ; le choix se porte sur un préfabriqué de 4,42 m x 2,30 m pour la somme de 1 090 F.

Monsieur le Maire signale que le devis de pose de buses au SAUDURAND ne lui a pas encore été transmis par M. ROUGEMONT. Il donne lecture d'une demande de plusieurs cultivateurs pour l'aménagement de la sortie du chemin menant à la décharge de SAINT-FLORENTIN, au sommet de la côte, territoire de la commune de TURNY. Une commission se rendra sur place avec les intéressés.

Enfin, il fait une brève allusion aux finances de la salle, précisant que la construction sera financée par une partie des fonds libres, une subvention du ministère de l'Agriculture et un emprunt à 4 % pendant 20 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

C'est alors que quelques personnes ayant assisté au conseil, demandent au maire quelle sera exactement la destination de la salle polyvalente et quel sera le montant exact des frais pour son établissement. M. DUPUIS répond qu'elle sera en premier lieu mise à la disposition des enfants des écoles et aux différentes associations de la commune et qu'elle pourra également être louée. Il confirme fermement que le devis prévu de 320 000 F ne sera pas dépassé.

(Nous n'en sommes pas aussi sûr que lui ; nous nous sommes livrés en effet, à de simples calculs que nous offrons ci-joint à la méditation de chacun).

Une question.

L'assemblée générale de l'Aide Familiale Rurale, à laquelle étaient convoqués dès le 12 janvier les conseils municipaux des quatre communes intéressées, se tenait le 19 janvier 1974 à 14 h 30.

Dès lors, était-il convenable et urgent de convoquer le conseil municipal de TURNY le même jour, à la même heure (convocation reçue le 16/01) d'autant que la plupart des conseillers de TURNY préfèrent être réunis en fin de journée ?

- A PROPOS DE LA SALLE DE TURRY -
(Polyvalente - Omnisport - Foyer Rural)
FAISONS DES COMPTES

Monsieur le Maire nous assure que la salle reviendra à 327 000 F, se décomposent ainsi :

1°) Subvention	100 000 F
2°) Fonds libres de la Commune	100 000 F
3°) A emprunter	<u>127 000 F</u>
	327 000 F

C'est une vue singulièrement optimiste et de toute façon inexacte, voici pourquoi :
Monsieur le Maire déclare qu'il obtiendra un prêt à 4 % sur 20 ans. On peut s'étonner que des banques prêtent encore à ce taux, mais admettons-le cependant.
Les dépenses ne vont pas se limiter à cette somme, hélas, car il est évident qu'il va s'y ajouter :

- 4°) Une augmentation du devis de l'ordre de 10 %, due au fait que la construction en 1974 et dans les années suivantes, coûtera plus chère que ce qui était prévu en 1973 pour les raisons que l'on sait. Évaluons-là, à 30 000 F (soit 10 % à peine)
- 5°) Les frais annexes : aménagement des abords, du chemin d'accès, parking, etc... Évaluons-les à 30 000 F
- 6°) Des frais d'équipement et d'installation, car le prix de 327 000 est donné pour une salle nue.
C'est encore un minimum que de les évaluer à 30 000 F.

Des suppléments ne pourront être assurés que par l'emprunt.
En conclusion, reprenons ces paragraphes et faisons nos comptes.

3°) Emprunt prévu	127 000
4°) Majoration à prévoir (10 % du devis)	30 000 F
5°) Accès, aménagement des abords	30 000 F
6°) Equipements intérieurs	30 000 F
Dépenses supplémentaires.....	<u>90 000 F</u>
Total du capital à emprunter.....	217 000
Intérêts dus sur ce capital à 4 % pendant 20 ans soit approximativement :	140 000

2°) Apport fonds libres de la commune 100 000
TOTAL A DEBOURSER PAR LA COMMUNE : 457 000

1°) Subvention prévue 100 000
CE QUI PORTERA LE PRIX DE REVIENT DE LA SALLE A 557 000

LA COMMUNE PEUT-ELLE S'OPÉRER UN TEL LUXE ?

Claude GHERST, Yves PESCHEUX,
Conseillers municipaux

Le vendredi 15 Février 1974, la Commission des Finances et la Commission des Travaux, convoqués par le Maire, se sont réunies à 14 h 30 afin d'examiner le budget primitif 1974 et les nouvelles bases d'imposition.

Monsieur ROLLAND, secrétaire de mairie, donne lecture article par article de ce budget et répond aux différentes questions des conseillers. Une augmentation d'environ 10% des dépenses ordinaires est jugée raisonnable, puisqu'elle représente à peu près l'évolution du coût de la vie.

Il est également donné lecture du budget d'aide sociale.

A 15 h ce même jour, le conseil municipal s'est réuni avec comme ordre du jour : Budget primitif 1974.

Examen de certains travaux communaux.

Tous les membres du conseil sont présents.

M. Albert FOURREY est désigné secrétaire de séance.

M. ROLLAND donne lecture du budget primitif pour l'année 1974 qui est adopté à l'unanimité ainsi que le budget d'aide sociale.

Ensuite le conseil :

- Accorde une subvention de 50 F aux Utilisés du Travail.
- " " " " " " aux associations de refuges pour les animaux.
- Approuve le projet de pose de bases établi avec le concours des habitants concernés du hameau de S'ABURANT, caractérisé de la volonté de M. LESLONS qui a fait connaître son souhait de voir retirée du projet initial, la pose de bases le long de ses bâtiments.
- Prend connaissance de la promesse d'échange établie entre le Maire de TURNY et M. Roger VIAULT, concernant l'échange d'une parcelle de 90 ares appartenant à la commune de TURNY, située devant l'habitation de M. VIAULT de surant aux MARAULTS d'une part, et d'autre part de 2 parcelles contiguës d'une superficie totale de 85 ares 30 appartenant à M. VIAULT et située sortie de TURNY, route des MARAULTS, sur la droite.
Acceptée à l'unanimité.
- Prend connaissance d'une lettre de Mme ELUBINA demandant la réfection d'une chambre du bâtiment communal. Une commission doit se rendre sur place.

En fin de séance, les membres du conseil prennent connaissance des nouvelles bases d'imposition où il est constaté de nombreuses anomalies.

Claude CHEREST, Yves PESCHEJA,

Conseillers Municipaux.

A. PROPOS DE LA SALLE OMNISPORT :

LE MAIRE ET SA MAJORITE DESAVOUES :

de Turny n° 20

Oui, telle est la première conclusion que nous pouvons tirer du succès sans précédent que vient d'obtenir la pétition qui a circulé spontanément dans la commune.

190 signatures, cela veut dire que la majorité de la population de TURNY a signifié très nettement son hostilité au projet puisque notre village compte 367 inscrits sur les listes électorales et que le maire n'a obtenu que 160 Voix lors des dernières élections municipales.

C'est une délégation composée de trois conseillers municipaux, Gisèle Corgeron, Claude CHEREST, Yves PESCHEUX, qui a remis à M. PELISSIER, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, le 14 février dernier, la pétition accompagnée de ses feuillets de signatures. A ceux qui s'étonneront que notre sollicitation soit parvenue si tardivement aux autorités préfectorales, nous répondrons que ces autorités en sont seules responsables, notre demande d'audience ayant été déposée dès le 6 janvier dernier.

Toujours est-il que le Secrétaire Général de la Préfecture, tout en précisant que l'organisation d'un référendum au sein de la commune n'était pas de son ressort n'en a pas moins affirmé que le dossier serait examiné avec attention.

Sans doute faut-il voir l'effet du double de cette pétition aux personnalités suivante :

- Monsieur le président de la République.
- Monsieur le Premier Ministre.
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur.
- Monsieur le Ministre de l'éducation Nationale.
- Monsieur le Ministre de la protection de la Nature et de l'Environnement.
- Monsieur le Ministre d'Etat aux affaires Culturelles
- Mademoiselle le Sénateur de l'Yonne Odette PAGANI.
- Monsieur le Sénateur de l'Yonne Paul GUILLAUMOT.
- Monsieur le député de circonscription Sens-Joigny Jacques PIOT
- Monsieur le Conseiller Général du Canton de Brienne André Gibault
- Monsieur le Ministre, Président du Conseil Régional de Bourgogne Jean CHAMANT.
- Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Sens
- Monsieur l'Inspecteur d'ACADEMIE DE Dijon
- Monsieur Michel PERICARD Maison de l'O.R.T.F.

L'intérêt que certains d'entre eux nous ont déjà témoigné prouve clairement que cette affaire est loin d'être terminée.

Mais quelle que soient les conclusions auxquelles parviendront les autorités

de tutelles alertées, il n'en demeure pas moins une évidence.

La majorité de la population est hostile à la construction d'une salle omnisport inutile et onéreuse.

Monsieur le maire en tiendra-t-il compte ?

Osera-t-il aller plus avant, faisant ainsi la démonstration que sa préoccupation majeure n'est pas la satisfaction de ceux dont-il à la charge ?

L'ECHO DE TURNY.

A PROPOS DE LA SALLE OMNISPORT :

LE MAIRE ET SA MAJORITE DESAVOUES !

Oui, telle est la première conclusion que nous pourrions tirer de succès sans précédent que vient d'obtenir la pétition qui a circulé spontanément dans la commune.

190 signatures, cela veut dire que la majorité de la population de TURNY a signifié très nettement son hostilité au projet puisque notre village compte 367 inscrits sur les listes électorales et que le maire n'a obtenu que 160 voix lors des dernières élections municipales.

C'est une délégation composée de trois conseillers municipaux, Gisèle Congeron, Claude CHÉREST, Yves PESCHEUX; qui a remis à M. PEULISSIER, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, le 14 février dernier, la pétition accompagnée de ses feuillets de signatures. A ceux qui s'étonneront que notre sollicitation soit parvenue si tardivement aux autorités préfectorales, nous répondrons que ces autorités en sont seules responsables, notre demande d'audience ayant été déposée dès le 6 janvier dernier.

Toujours est-il que le Secrétaire Général de la Préfecture, tout en précisant que l'organisation d'un référendum au sein de la commune n'était pas de son ressort n'en a pas moins affirmé que le dossier serait examiné avec attention.

Sans doute faut-il voir l'effet du double de cette pétition aux personnalités suivantes :

- Monsieur le président de la République.
- Monsieur le Premier Ministre.
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur.
- Monsieur le Ministre de l'éducation Nationale.
- Monsieur le Ministre de la protection de la Nature et de l'Environnement.
- Monsieur le Ministre d'Etat aux affaires Culturelles
- Madame la Sénatrice de l'Yonne Odette VAGANIL.
- Monsieur le Sénateur de l'Yonne Paul GUILLEMINOT.
- Monsieur le député de circonscription Sous-Roigny Jacques PIOT
- Monsieur le Conseiller Général du Canton de Sens André Sibault
- Monsieur le Ministre, Président du Conseil Régional de Bourgogne Jean CÉCILE CHABAANT.
- Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Sens
- Monsieur l'inspecteur d'ACADEMIE DE Dijon
- Monsieur Michel PERCIUARD Maison de l'O.R.T.F.

L'intérêt que certains d'entre eux nous ont déjà témoigné prouve clairement que cette affaire est loin d'être terminée.

C'est quelle que soient les conclusions auxquelles parviendront les autorités